



ARRETE N° 2023-111
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux d'enduit dans une voûte
Place Berthelot n° 18
SARL BATI TERRE
Le Lundi 20, Le mercredi 22
et Le Lundi 27 Mars 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société BATI TERRE - 8 Chemin des Buis - 14600 Ablon, afin d'effectuer des travaux d'enduit dans une voûte, Place Berthelot au n°18, le Lundi 20, le Mercredi 22 et le Lundi 27 Mars 2023 de 7h30 à 9h30,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société BATI TERRE est autorisée à effectuer des travaux d'enduit dans une voûte, Place Berthelot au n°18 le LUNDI 20, le MERCREDI 22 et le LUNDI 27 MARS 2023, de 7H30 à 9H30.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Place Berthelot, aux abords du lieu d'intervention, aux dates citées dans l'Article 1 afin de permettre les travaux d'enduit dans une voûte.

Et la circulation pourra être perturbée et se fera sur chaussée rétrécie.

ARTICLE 3 : L'accès aux Service de Secours et de Police, devra être maintenu par la Société intervenante, pendant la durée des interventions.

ARTICLE 4 : Un périmètre de sécurité sera installé autour du lieu de l'intervention.

Et des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 16 Mars 2023

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

